

Légation de Suisse
en Italie.

Rome, le 6 Août 1902.

Adresse: LEGAZIONE DI SVIZZERA, 7 Via di Villa Patrizi

Confidentielle.

Monsieur le Président,

En continuation de mon rapport de ce jour, relatif à mon entretien avec Mr. Prinetti, je crois encore devoir ajouter ce qui suit:

Comme j'allais me lever Mr. Prinetti me retint en disant:

"J'aimerais encore Vous demander une chose, mais à titre tout-à-fait confidentiel et privé. Ce m'est plus le Ministre des Affaires Etrangères qui parle au Chargé d'Affaires de Suisse. Oubliez que Vous êtes à la Consulta et dites-Vous que c'est Prinetti qui parle à Du Martheray. Franchement ne craignez-Vous pas qu'à l'occasion du passage du Roi en Suisse n'éclate de nouveau une campagne de presse, suscitée par un article du Risveglio ou de tout autre journal de ce genre? Vous comprenez dans quelles facheuse situation je me trouverais et quelle responsabilité j'encourrais si j'allais exposer mon Souverain à des attaques ^{celles} comme du Risveglio"?--

Très embarrassé, je lui répondis que j'étais convaincu que le peuple Suisse verrait dans cette visite du Roi un témoignage

Au Département Politique
de la Confédération Suisse,

ROME.

BAR

451

Dodis



de sympathie auquel il serait sensible. Que d'ailleurs, d'après ce que j'en pouvais juger, la reprise des bons rapports avait été saluée en Suisse par une satisfaction unanime. Que la presse Suisse en donnait témoignage et qu'en tous cas, si l'éventualité fâcheuse qu'il soulevait, venait à se produire, le Gouvernement fédéral en serait certainement tout aussi désagréablement affecté que le Gouvernement Royal, que cela ne pourrait jamais être que le fait de journaux peu patriotes, peu conscients des traditions de l'hospitalité Suisse et que le Gouvernement fédéral serait le premier à les condamner.

Je ne serais pas exact si je n'ajoutais pas que ma réponse ne parût pas le rassurer tout-à-fait. Il resta soucieux et passant ensuite à la presse en général, -- en répétant toujours que c'était Prinetti qui parlait à titre tout personnel et confidentiel -- il revint sur l'incident "heureusement terminé "pour les deux parties"-- protestant avec énergie d'avoir jamais songé à s'ingérer dans nos questions de législation-- et exprimant l'espoir que, si le cas d'outrage au Souverain par voie de la presse, venait à se reproduire", "le Conseil fédéral trouverait le moyen de sévir, "quitte à ce que l'inculpé soit ensuite acquitté par les tribunaux". Car, enfin, "ajoutait-il, "il y a là un "délit de droit commun, qui devait être poursuivi d'office."

Mr. Prinetti s'était animé en parlant, et ne voulant pas

~~-----~~ au moment de la réconciliation risquer d'envenimer la situation,
 je n'ai pas voulu recommencer la polémique des articles 41 & 42 de
~~-----~~ notre Code pénal fédéral. Je répondis évasivement que la Presse
~~-----~~ faisait beaucoup de mal et que, comme me l'avait fait entendre un
 jour le Ministre des Affaires Etrangères à Vienne, il vaudrait
 souvent mieux l'ignorer, ne pas lui accorder une si grande im-
 portance et en tous cas ne pas rendre les Gouvernements respon-
 sables d'opinions souvent isolées.

Mais Mr. Prinetti parût ne pas être de cet avis car il me
 parla ensuite de l'"attitude prise par la presse Suisse, d'habi-
 tude pondérée, à l'occasion de l'accord survenu et tendant à
 "le représenter comme un succès de la Suisse et un échec de la
 "politique italienne. Heureusement remarqua-t-il, que les Chambres
 "ne sont pas réunies, car si c'était le cas, je serais certainement
 "en but à des interpellations à ce sujet". On ne manquerait pas
 "de me demander s'il est vrai que, comme l'affirme Votre presse,
 "je n'ai dans des négociations de réconciliation pas soulevé la
 "question de fond et si je ne me suis pas assuré sinon directe-
"ment de la Suisse, au moins de la Puissance médiatrice, certaines,
"je ne veux pas dire garanties je ne veux pas dire assurances
"..... mais certaines (il n'a pas trouvé le mot) . Et je
"me serais alors obligé de sortir de la réserve que j'ai observée
"jusqu'à présent et que ^{j'ai} recommandée à la presse amie."

J'aurais été bien tenté de faire observer à Mr. Prinetti
 que dans cette question la presse Suisse --du moins celle dont
 j'ai eu connaissance ces derniers temps-- est restée bien en arriè-

re d'une grande partie de la presse italienne (antigouvernementale) *Secolo, Giornale d'Italia, etc.*

J'ai préféré éviter de répondre, parce que j'étais insuffisamment renseigné, parce que je trouvais le moment mal choisi pour raviver le différend et que je ne croyais pas devoir sortir du rôle neutre d'un Chargé d'Affaires. Je me suis borné à insister sur le fait qu'en Suisse la Presse est indépendante et qu'il n'existe pas de presse officielle comme il persiste à le croire.

Pardonnez-moi, Monsieur le Président, de m'être étendu autant sur cette conversation, d'un caractère tout confidentiel et privé, mais comme elle peut Vous être de quelque utilité, j'ai cru devoir la porter à Votre connaissance à titre de simples renseignements. Je tiens à répéter encore ^{que} le ton de Mr. Prinetti n'a pas cessé d'être parfaitement courtois.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les nouvelles assurances de ma plus haute considération.

Le Chargé d'Affaires de Suisse:

 H. M. Marthray